

## Comité syndical du 14 novembre 2023 Procès-verbal de séance

**Elus présents : 8**

Mme Marie-Agnès Petit  
M. Bernard Brignon  
Mme Brigitte Renaud  
M. Jean-Claude Bonnebouche  
M. Michel Joubert  
M. Marc Giraud (suppléant)  
M. André Brivadis

M. Paul Philbée

**Elus excusés : 8**

Mme Corinne Bringer  
M. Michel Chapuis  
Mme. Annie Ricoux  
Mme Marie-Pierre Vincent  
Mme Corinne Goncalvès

M. Pierre Philipon  
M Stéphane Gibert

Et : M. Grimaud, Directeur du  
SMPCD  
Mme Eyraud, Assistante  
administrative SMPCD

-----  
**Ouverture de la séance 14h30**

### **FINANCE**

#### **1.1 Décision modificative n°2 – Budget Principal**

Jean-Paul Grimaud : l'évolution du point d'indice entraine une réactualisation du chapitre de dépenses pour les frais de personnel, nous l'équilibrons avec un abaissement des dépenses en charges générales.

Maryline Eyraud : Pour la section d'investissement, c'est une redistribution des crédits au sein des chapitres pour une meilleure lisibilité des lignes de dépenses.

VOTE 8 SUR 8

### **DELEGATION DE POUVOIR**

#### **1.2 Délégation de pouvoir consentie par le Comité Syndical au bénéfice de la Présidente dans le cadre des conventions d'encaissement pour compte de tiers**

Jean-Paul Grimaud : Suite à vos suggestions et à l'augmentation des demandes de dépôts vente ou de prestations de billetteries, cette délégation nous permettrait d'être plus réactif. Pour rappel, lors du comité syndical suivant la signature, la Présidente présentera les conditions de chaque partenariat.

VOTE 8 SUR 8

### **PATRIMOINE**

#### **1.3 Calendrier et tarif pour la saison 2024**

Jean-Paul Grimaud : Pierre Philipon étant excusé pour la réunion de ce jour, il m'a demandé de vous transmettre ses remarques.

*En ce qui concerne la tarification 2024, je pense que nous devrions offrir la gratuité aux enfants de -12 ans accompagnés de leurs parents, et peut-être même aux enfants de -15ans. Nous pourrions ainsi nous passer du tarif famille, ça simplifierait l'offre.*

*Il faut se dire que la visite, quoique de qualité, ne s'adresse pas à la majorité des enfants : ce qui n'encourage pas les parents à venir, surtout lorsqu'ils doivent payer pour leurs enfants dont la majorité n'apprécie pas les visites culturelles.*

Marie-Agnès Petit : La date d'ouverture du 30 mars correspond aux vacances de Pâques ?

Maryline Eyraud : Le samedi 30 mars correspond au week-end de Pâques, ce sera une semaine avant les vacances scolaires, pour information la première zone en vacances sera l'académie de Paris, Montpellier, Toulouse. Les vacances de printemps débuteront le 13 avril pour l'académie de Clermont-Ferrand.

Brigitte Renaud : Pourquoi modifier les horaires le 17 juin, et ne pas faire le mois dans son intégralité ?

Jean-Paul Grimaud : Nous avons eu des remarques de la part de commerçants (restaurateur), nous avons donc fait une proposition pour ouvrir en journée un peu avant début juillet, l'ensemble du calendrier est porté à la discussion.

### **Choix arrêté par le comité syndical :**

#### **CALENDRIER**

→ 30 mars au 30 juin, du mardi au dimanche de 13h30 à 18h30

→ 1<sup>er</sup> juillet au JEP (Journées du Patrimoine), lundi au dimanche, de 10h00 à 19h00

→ 23 septembre au 3 novembre ; du mardi au dimanche de 13h00 à 18h00

+ la possibilité de proposer, au-delà des horaires définis dans le calendrier, pour les périodes de vacances scolaires ou à l'occasion d'évènements locaux :

- des visites guidées (hors réservation de groupes)
- des ouvertures du site

Les visites guidées :

- 1 visite l'après-midi en moyenne saison
- 2 visites, en haute saison (matin et après-midi).

Jean-Claude Bonnebouche : Il est important que le site ne ferme plus pour le démontage du festival.

Jean-Paul Grimaud : Nous avons vérifié avec la direction du Festival, le site restera ouvert en 2024 lors du démontage du Festival, avec une signalétique précise pour sécuriser la circulation des visiteurs.

Michel Joubert : Concernant les visites de bourg, il faut un minimum de personnes pour partir sur ce type de visites guidées.

Marie-Agnès Petit : Sur le Puy-en-Velay, des visites de bourg sont proposées ? sur d'autres villes, villages ?

Michel Joubert : oui notamment sur le Puy-en-Velay, c'est des groupes variables (7-15 personnes), les visites sont effectuées par les guides de l'Office de tourisme, du Pays d'Art et d'Histoire.

Marc Giraud : On le fait aussi sur notre village de Saint Etienne Lardeyrol pour l'église, à la charge de la commune, et ceci plaît.

André Brivadis : La Commune de La Chaise-Dieu, va poursuivre la signalétique dans le village notamment pour identifier les lieux remarquables (statues par exemple).

Marc Giraud : Les enfants payent à partir de 6 ans à l'Abbaye ?

Jean-Paul Grimaud : Oui à ce jour la gratuité est accordée pour les enfants de moins de 6 ans.

Paul Philbée : C'est vraiment dommage d'augmenter le pass saisonnier 15-> 20€, et de ne pas faire un pass famille beaucoup plus accessible. Pour une famille, 4 pass coûteront 70€ au lieu de 50€ et c'était déjà très important pour un foyer. Pour les habitants de La Chaise-Dieu, il devrait y avoir un tarif spécifique.

Jean-Paul Grimaud : On ne peut pas discriminer les publics. Au Puy-en-Velay, pour le Rocher Corneille -Statue Notre Dame de France cela a été refusé par le contrôle de légalité.

Marie-Agnès Petit : Les offres patrimoniales et culturelles sont très riches pour les casadéens, pourra-t-on poursuivre l'effort ? (pass jeunes spectateurs pour la saison culturelle). Nous n'irons pas contre la légalité.

On peut proposer un pass famille et maintenir les prix des pass individuels. Et faire évoluer, pour l'ensemble des visiteurs, l'âge de gratuité pour les enfants jusqu'à leurs 10 ans.

Brigitte Renaud : Cet âge correspond au passage au collège et ainsi nous proposons un accès gratuit aux primaires.

### **Choix arrêté par le comité syndical :**

#### **TARIFS :**

Plein tarif 9€ -> **10€**

Tarif réduit 5€ (**Modifications : Enfants 11-18 ans + accompagnant d'une personne en situation d'handicap**)

Gratuité (**Modification : Enfants jusqu'à 10 ans**).

Tarif groupe : 5€ -> **7€** par personne (Groupe à partir de 20 personnes)

Tarif évènementiel / partenaires / **exposition temporaire** : 7€

Visites Guidées : 6€/ personne en sus du prix d'entrée.

Visite Guidées du bourg : 3€/ personne

Pass saisonnier individuel : 15 euros

Pass saisonnier individuel – réduit : 10 euros

**Pass saisonnier famille à 30€** (2 adultes et jusqu'à 3 enfants, nominativement inscrits, et sur présentation CNI lors des accès).

Accès exposition temporaire (+ fin de parcours) : 7€

JEP :

- Gratuité en visite libre
- 2€ : pour les visites guidées et/ ou audioguides.

André Brivadis : Il serait apprécié de proposer des visites du cloître en dehors de la période d'ouverture du site, les visiteurs peuvent payer à l'office de tourisme leur accès.

Jean-Claude Bonnebouche : Visite seule ou en visite guidée ?

Jean-Paul Grimaud : Nous avons réfléchi à un accès libre du cloître en dehors de la saison. Nécessite d'avoir un personnel disponible pour ouvrir et fermer, et être à proximité si besoin. Ceci pourrait être possible sur les jours d'ouverture de l'Office de tourisme (mardi au samedi).

Paul Philbée : Il faudrait mettre un panneau pour indiquer que le cloître est accessible, par les agents, devant l'entrée du site.

Jean-Paul Grimaud : Nous expérimenterons un libre accès sur les horaires de l'Office de Tourisme, avec une entrée exclusive par la boutique.

Marie-Agnès Petit : Il faut profiter de leurs venues, pour leur communiquer le calendrier de la saison pour qu'ils puissent revenir.

VOTE 8 SUR 8

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Jean-Paul Grimaud : Un an après mon arrivée et après avoir vécu une saison complète, je tenais à remercier très sincèrement toute l'équipe (permanents et saisonniers) pour son investissement en faveur du développement du site, les élus pour leur confiance et leur soutien ainsi que les différents acteurs du territoire.

Marie-Agnès Petit : Ce sont des remerciements partagés par l'ensemble des acteurs notamment du plateau casadéen, qui apprécient de travailler avec toi.

Jean-Paul Grimaud : concernant les chiffres de la saison 2023 : on note une augmentation du nombre d'entrées totales (27 515, + 11%) et une nette progression des entrées payantes (+ 18,22 % soit 3890 entrées en plus).

Avec 25 231 entrées payantes l'objectif de 27 000, n'est pas atteint mais ce résultat est encourageant et ne peut que nous motiver à poursuivre nos efforts pour les prochaines saisons. L'ouverture uniquement les après-midis (deux périodes de moyenne saison) nous a permis de faire une économie de 14 000€ (charges de personnels).

Les visites guidées ont fortement augmenté (+27,47 %), les visiteurs sont très satisfaits et il faut remercier nos guides Diane et Lydie pour le travail remarquable réalisé ainsi que Virginie et Isabelle qui interviennent plus particulièrement sur les visites de groupes.

Marie-Agnès Petit : Les objectifs étaient d'augmenter le nombre de visiteurs, pour augmenter les recettes, tout en baissant les charges. Ceci est atteint, il faut poursuivre.

Brigitte Renaud : C'est tout de même une bonne saison.

Jean-Paul Grimaud : Nous vous adresserons avec le compte rendu, en annexe les origines de la clientèle. (43,5% région AuRA sur l'ensemble de la saison).

Jean-Claude Bonnebouche : Il faudrait qu'on puisse faire une communication mutualisée avec le festival (un encart sur affiche ?) notamment sur les grandes villes, la région parisienne.

Bernard Brignon : C'est une excellente idée, avec une phrase simple « Site remarquable à visiter du 30 mars au 3 novembre ».

Marie-Agnès Petit : Nous avons eu un été extrêmement chaud, qui permet de faire venir les populations du sud à la recherche d'un peu de fraîcheur. Nous sommes au centre de la France une situation favorable pour l'accueil de nombreuses clientèles.

La réduction des coûts de fonctionnement a été réalisée sur les horaires, le nombre de personnels peut-il être encore rationaliser ?

Jean-Paul Grimaud : Le nombre de postes peut difficilement être abaissé notamment en raison des spécificités du parcours de visite et des obligations édictées par la DRAC.

En revanche, nous sommes en cours de discussion sur divers contrats d'entretien et de maintenance dans le but d'abaisser les coûts de fonctionnement généraux.

Prochains évènements :

- Le marché de Noël dans le cloître en collaboration avec l'association des commerçants de La Chaise-Dieu samedi 9 et dimanche 10 décembre (Présentation de l'affiche et du programme).
- Les visites guidées durant les vacances de Noël.

**Prochain Comité syndical le Jeudi 14 décembre à 14h30, Salle Allier.**

*Levée de séance 15h50*

**COMITE SYNDICAL**  
**Ordre du jour de la séance du 14 11 2023**

**1 FINANCE**

1.1 Décision modificative n°2 – Budget principal

**2 DELEGATION DE POUVOIR**

2.1 Délégation de pouvoir consentie par le Comité Syndical au bénéfice de la Présidente dans le cadre des conventions d'encaissement pour compte de tiers

**3 PATRIMOINE**

3.1 Calendrier et tarif pour la saison 2024

**4 INFORMATION**

4.1 Bilan saison 2023

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
1 Avenue de la Gare  
43160 La Chaise-Dieu

**Comité syndical du 14/11/2023**  
**Date de convocation : 07/11/2023**

**Elus présents : 8**

Madame Marie-Agnès Petit  
Monsieur Bernard Brignon  
Madame Brigitte Renaud  
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche  
Monsieur Marc Giraud (suppléant)  
Monsieur Michel Joubert  
Monsieur André Brivadis  
Monsieur Paul Philbée

**Elus excusés : 6**

Madame Corinne Bringer  
Monsieur Michel Chapuis  
Madame Annie Ricoux  
Madame Marie-Pierre Vincent  
Madame Corinne Goncalvès  
Monsieur Pierre Philipon

**Votants : 8 sur 8**

**Objet de la délibération n°20231114-01**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :**

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

**FUNCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
011	312	60621	Combustible	55 000,00 €	- 1 870,00 €
011	312	6161	Primes d'assurances	30 000,00 €	- 3 500,00 €
012	312	64111	Personnel titulaire	95 500,00 €	+ 6 000,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>+ 630,00 €</b>

**Recettes**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
013	312	6419	Remboursement sur rémunération	0,00 €	+ 630,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>+ 630,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
20	312	2031	Frais études transversales	230 000 €	- 633 €
20	312	2051	Dépenses immatérielles – site internet	1 500 €	+ 633 €
21	312	21848	Matériel bureau mobilier	1 100 €	+ 214 €
21	312	21838	Matériel informatique / technologique	10 000 €	+ 5 326 €
21	312	2188	Acquisition matériel	17 000 €	- 5 540 €
				<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

**et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise l'inscription des sommes présentées au budget**

**Pour extrait certifié conforme  
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Après publication ou notification.

**Comité syndical du 14/11/2023**  
**Date de convocation : 07/11/2023**

**Elus présents : 8**

Madame Marie-Agnès Petit  
Monsieur Bernard Brignon  
Madame Brigitte Renaud  
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche  
Monsieur Marc Giraud (suppléant)  
Monsieur Michel Joubert  
Monsieur André Brivadis  
Monsieur Paul Philbée

**Elus excusés : 6**

Madame Corinne Bringer  
Monsieur Michel Chapuis  
Madame Annie Ricoux  
Madame Marie-Pierre Vincent  
Madame Corinne Goncalvès  
Monsieur Pierre Philipon

**Votants : 8 sur 8**

**Objet de la délibération n°20231114-02**

**DELEGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR LE COMITE SYNDICAL AU BENEFICE DE LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu l'arrêté n°DIPPAL/B3/2016/261 du 30 décembre 2016 de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu,  
Vu la délibération n°20210709-2 relative à la délégation d'attribution de la Présidente,*

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :**

*Considérant qu'il résulte des article 7 et 9 des statuts modifiés en date du 2 décembre 2016 que la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical,*

Le syndicat mixte assure l'exploitation, la valorisation et la mise en tourisme du site abbatial. Il contribue notamment au développement culturel, économique et touristique local. Dans le cadre de la boutique du parcours muséographique, de nombreux partenariats commerciaux (avec des éditeurs, associations locales, artistes, ...) sont proposés et renouvelés chaque année. Ils sont formalisés par la signature de conventions d'encaissement pour compte de tiers entre les partenaires qui déposent leurs ouvrages, leurs cartes postales, leurs produits dérivés, ou nous confient la billetterie de leurs évènements.

Afin de faciliter les discussions et d'être plus réactif auprès des partenaires, il est proposé que le Comité Syndical délègue à la Présidente le pouvoir de :

- Prendre toute décision concernant les partenariats commerciaux (dépôt ventes, billetterie pour les évènements d'associations locales), relative à la préparation, aux discussions, à la signature, à l'exécution et au règlement des commissions dans le cadre des conventions d'encaissement pour compte de tiers.

Pour rappel, en contrepartie de la délégation de pouvoir, lors de chaque comité syndical, la présidente présentera les grandes lignes des partenariats consentis.

De plus, conformément à l'article 9 des statuts et par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, la Présidente pourra déléguer sa signature aux vice-présidents et/ou au Directeur du Syndicat mixte pour signer les conventions d'encaissement pour compte de tiers, les annexes, et avenants pris dans le cadre de sa délégation de pouvoir.



**et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **Consent à déléguer à la Présidente le pouvoir de prendre toutes décisions concernant les partenariats dans le cadre de conventions d'encaissement pour compte de tiers.**

**Pour extrait certifié conforme  
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Après publication ou notification.

**Comité syndical du 14/11/2023**  
**Date de convocation : 07/11/2023**

**Elus présents : 8**

Madame Marie-Agnès Petit  
Monsieur Bernard Brignon  
Madame Brigitte Renaud  
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche  
Monsieur Marc Giraud (suppléant)  
Monsieur Michel Joubert  
Monsieur André Brivadis  
Monsieur Paul Philbée

**Elus excusés : 6**

Madame Corinne Bringer  
Monsieur Michel Chapuis  
Madame Annie Ricoux  
Madame Marie-Pierre Vincent  
Madame Corinne Goncalvès  
Monsieur Pierre Philipon

**Votants : 8 sur 8**

**Objet de la délibération n°20231114-03**

**CALENDRIER ET TARIFS DE LA SAISON 2024**

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :**

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre accord un calendrier d'ouverture et une grille tarifaire pour la saison 2024 afin de répondre aux sollicitations de voyageurs, organismes et partenaires du tourisme qui préparent d'ores et déjà leurs éléments de communication et de commercialisation.

Ces propositions ont été élaborées avec pour objectifs :

- l'augmentation de la fréquentation
- la maîtrise des charges d'exploitation
- une plus grande souplesse dans l'ouverture des lieux

**1) PROPOSITIONS DE « CALENDRIER D'OUVERTURE » SAISON 2024 :**

**→ Date d'ouverture :**

- À partir du **samedi 30 mars 2024** (week-end de Pâques)

**→ Dates de fermeture du site :**

- Fermeture du site **le dimanche 3 novembre 2024** (Fin vacances de Toussaint)

**2) PROPOSITIONS « PLAGES D'OUVERTURES » :**

**→ Basse saison : du 6 novembre 2023 (fin des vacances de Toussaint) au 29 mars 2024**

- ✓ Fermeture du site au grand public
- ✓ Visites guidées sur réservation, peuvent être proposées durant les vacances scolaires de Noël, d'Hiver, ou des événements locaux...
- ✓ Visites de groupes sur réservation préalable
- ✓ Possibilité de réunions séminaires, événementiel particulier
- ✓ Scolaires, Extra-scolaire

**→ Moyenne saison :**

**❖ Du 30 mars (Week end de Pâques) au dimanche 16 juin,**

- du **mardi au dimanche de 13h30 à 18h30** y compris jours fériés (1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 9 mai (Ascension), 20 mai (lundi de Pentecôte)).

- ❖ **Du 23 septembre au 3 novembre** (*dès Journées Européennes du Patrimoine à la fin des vacances de Toussaint en 2024*)
  - **du mardi au dimanche de 13h00 à 18h00** y compris jours fériés 1<sup>er</sup> novembre

✓ Une visite guidée par jour à 14h30

→ **Haute saison : du lundi 17 juin au dimanche 22 septembre** (*Journées Européennes du Patrimoine*)

- ✓ Ouverture 7 jours sur 7
- ✓ Non-stop de 10h00 à 19h00
- ✓ Deux visites guidées par jour à 10h30 et à 14h30 uniquement en juillet et août
- ✓ En juin et septembre, une visite par jour à 14h30

### 3) **PROPOSITIONS DE GRILLE TARIFAIRE SAISON 2024 :**

Le billet d'entrée est valable pour la journée ceci afin d'encourager les visiteurs à consommer et à se restaurer au sein des commerces de La Chaise-Dieu.

→ **Tarifs Entrée du site :**

- **Plein tarif** avec ou sans audio guide : **10 €** (9 € en 2023, + 11%)
- **Tarif réduit** avec ou sans audio guide : **5 €** (idem 2023)
  - *Enfants de 6 à 18 ans,*
  - *Étudiants,*
  - *Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois),*
  - *Accompagnant d'une personne en situation de handicap.*
- **Gratuités :**
  - *Enfants de moins de 6 ans,*
  - *Personne en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif),*
  - *Journaliste (sur présentation de la carte de presse),*
  - *Guides-conférenciers (sur présentation de la carte professionnelle).*
- **Tarif groupe :** à partir de 20 personnes : **7 €/personne** (5 €/pers en 2023, + 40 %)
- **Tarif Évènementiel et partenaires :** **7 €** (idem 2023)

Nous proposons un tarif spécial **durant la période du Festival de musique** (réduction de 3 euros sur le plein tarif). Ce geste commercial est apprécié par les visiteurs, il est donc proposé de le renouveler en 2024 dès le montage du festival (le lundi 19 août) **et pour l'ensemble des événements ne permettant pas un accès complet à l'abbatiale** (répétitions, concerts ...).

Ce tarif s'appliquerait aussi en 2024 aux **partenariats** mis en place en 2023 avec le château de Chavaniac-Lafayette, Le Doyenné à Brioude, Le Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe, Terre de Géants, le Pass card en Velay, le Train AGRIVAP.

→ **Visites guidées du site (durée 1h30 à 2h00) :** en sus du prix de l'entrée : **6€/pers** (gratuit enfants de - de 6 ans)

→ **Visites guidées du bourg (durée 1h00) :** **3 €/pers** (gratuit enfants de - de 6 ans)

→ **Forfaits famille :**

- Forfait famille SANS visite guidée : **20 €** au lieu de 30 €

- 2 adultes et 2 enfants de plus de 6 ans (*enfant supplémentaire tarif réduit*)  
(*Soit l'entrée tarif réduit à 5 € pour tous*)
- Forfait famille AVEC visite guidée : **44 €** au lieu de 30 € + 24 € = 54 €
  - 2 adultes et 2 enfants de plus de 6 ans  
(*Soit l'entrée tarif réduit à 5 € pour tous et la visite guidée à 6 € pour tous*)
  - 5 € par enfant supplémentaire (entrée + visite guidée)  
*Exemple : Famille de 3 enfants = 49 €*

→ **Pass saisonniers**

- **pass saisonnier nominatif plein tarif : 20 €** (*15 € en 2023*)
  - Accessible à tout public
- **pass saisonnier nominatif tarif réduit : 15 €** (*10 € en 2023*)
  - Accessible à tout public répondant aux critères tarif réduit pour une entrée

→ **Tarif scolaires et extra scolaires**

- Visite thématique : **4€ par élève**
- Visite thématique + Atelier : **7 € par élève**  
*Il est rappelé que les ateliers sont en complément de la visite thématique, et ne peuvent pas faire l'objet d'une réservation sans visite thématique. Le(s) accompagnateur(s) bénéficie(nt) de la gratuité.*

**Divers :**

❖ **Accès à la seule exposition temporaire**

Programmation d'un nouveau badge pour la salle Gaussin, ce qui permettra un « mini » parcours : salle Richelieu, Facsimilé, salle de l'Echo et retour par le cloître.

**Tarif évènementiel/ partenaire (7 euros)**

❖ **Tarif spécial journées européennes du patrimoine :**

**Entrée libre = visite libre**

**Entrée payante : 2 € par personne** (gratuit pour les moins de 18 ans) pour les visites guidées proposées durant les deux jours ainsi que la visite du site avec audioguide.

❖ **Tarif spécial partenaire Groupe**

Sur réservation préalable d'un pack touristique auprès d'organismes de tourisme (ex : Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : **10 €** au lieu de 13 € par personne.  
(*Soit l'entrée à 7€ et la visite guidée à 3€; lorsque celle-ci est assurée par les guides conférenciers du SMPCD).*)

❖ **Fermeture de la billetterie une heure et demie avant la fermeture du site**

**et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide pour le calendrier de la saison 2024 :**
  - **Ouverture du site** du samedi 30 mars au dimanche 5 novembre 2024.
  - Selon **les horaires** suivants :
    - ✓ Du 30 mars au 30 juin, du mardi au dimanche, de 13h à 18h, et jours fériés
    - ✓ Du 1<sup>er</sup> juillet au 22 septembre (JEP), tous les jours, de 10h à 19h – sans

- interruption, jours fériés compris
  - ✓ Du 23 septembre au 5 novembre, du mardi au dimanche, de 13h30 à 18h30, jours fériés compris
  - Concernant les visites guidées, une visite sera proposée les après-midis en moyenne saison, et au moins deux visites durant la période estivale.
- **Décide pour les tarifs de la saison 2024 :**
  - **Entrée site :**
    - ✓ Plein tarif : 10 €
    - ✓ Tarif réduit : 5 € (*enfants de 11-18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emplois sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois et les accompagnants de personnes en situation de handicap*)
    - ✓ Tarif spécial : 7 € (*lors des évènements ne permettant pas un accès du site dans son intégralité / sur présentation d'un billet d'un de nos partenaires / dans le cadre de l'exposition temporaire 2024 / pour les groupes (20 personnes)*)
    - ✓ Gratuité (*enfants jusqu'à 10 ans, personne en situation de handicap, journaliste et guides-conférenciers sur présentation de justificatifs*)
  - **Visites guidées :**
    - ✓ Visite du site (1h30-2h) : 6€ / personne en sus du prix d'entrée
    - ✓ Visite de bourg (1h) : 3€ / personne
  - **Forfaits famille :**
    - ✓ Sans visite guidée : 20€ au lieu de 30€ (2 adultes et 2 enfants)
    - ✓ Avec visite guidée : 44€ au lieu de 54€ (2 adultes et 2 enfants)  
*Enfant supplémentaire 5€ (entrée + visite guidée)*
  - **Pass saisonniers :**
    - ✓ Pass saisonnier individuel nominatif – plein tarif 15€
    - ✓ Pass saisonnier individuel nominatif - tarif réduit :10€ (*accessible à tous répondant aux critères tarif réduit*)
    - ✓ Pass saisonnier famille : 30€ (2 adultes et jusqu'à 3 enfants, nominativement inscrits)
  - **Tarifs scolaires :**
    - ✓ Visite thématique : **4€ par élève**
    - ✓ Visite thématique + Atelier : **7 € par élève**
  - **Tarifs Journées européennes du patrimoine (JEP) :**
    - ✓ Entrée gratuite : visite libre
    - ✓ Entrée payante 2€/ personne (gratuit pour les -18 ans), pour les visites guidées ainsi que la visite du site avec audioguide
  - **Tarifs partenaire Groupe :**
    - ✓ Sur réservation préalable d'un pack touristique auprès d'organismes de tourisme (ex : Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : **10 €** au lieu de 13 € par personne).  
*(Soit l'entrée à 7€ et la visite guidée à 3€ ; lorsque celle-ci est assurée par les guides conférenciers du SMPCD).*
- **Décide que le site peut être ouvert lors d'évènements locaux, de périodes de vacances, et/ou en visite guidée. Les groupes peuvent sur réservation préalable, bénéficier de visites guidées toute l'année.**

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente, Marie-Agnès Petit

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Après publication ou notification.